

L'hôtellerie et la transition écologique



Engagez votre hôtel dans la transition écologique avec l'Affichage Environnemental et bénéficiez d'accompagnement technique et financier



L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL C'EST QUOI ?

L'affichage environnemental est un dispositif officiel porté par le Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME qui permet de réduire les coûts d'exploitation, de diminuer les impacts environnementaux et de répondre aux nouvelles attentes des clientèles des établissements dans plusieurs domaines d'activités : l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, le textile, l'électroménager et l'alimentaire.

Votre établissement a été sélectionné pour faire partie de cette opération et à ce titre, nous vous adressons ce document informatif sur le dispositif.

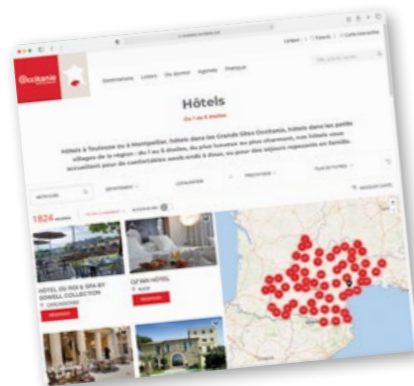
Cette démarche d'amélioration continue consiste, dans un premier temps en un **état des lieux précis et chiffrés des impacts environnementaux de votre hôtel** grâce à la mesure de 4 indicateurs :



Et dans un second temps, bénéficier d'une visite sur site et obtenir un **plan d'action individualisé visant à optimiser vos impacts environnementaux et coûts de fonctionnement.**

Nous serions heureux de vous accompagner en 2022 parmi les hôtels qui pourront s'engager dans la transition. De plus en plus franchissent le cap !

Cette démarche vous permettra par ailleurs de bénéficier d'une visibilité accrue sur le site internet du CRTL Occitanie.



CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION :

- > Ouverte à tous les hôtels localisés en milieu urbain en Occitanie (code NAF 55.10Z)
- > Pour une durée de 3 ans, de janvier 2022 à octobre 2024
- > Soutien financier par l'ADEME et coordination par le CRTL Occitanie

DÉROULÉ DE L'OPÉRATION : 2 NIVEAUX D'ENGAGEMENT



Une démarche légère, un premier pas visant à calculer les impacts environnementaux et obtenir votre étiquette environnementale.



Accompagnement terrain qui comprendra :

- > La visite de votre établissement par un consultant
- > La remise de votre plan d'actions individualisées et priorisées. Ce plan d'action sera défini en concertation avec vos équipes à partir de ses enjeux, ses objectifs et ses contraintes.
- > Un suivi pendant 1 an pour vous aider à mettre en place les actions de l'établissement
- > La mise à jour de l'étiquette environnementale en fin de projet.

BÉNÉFICES POUR LES HÔTELIERS :

Cette démarche vous permettra :

- > D'alléger vos charges d'exploitation, en moyenne une baisse de 0,85€ par nuitée est constatée
- > De réduire vos impacts sur l'environnement, de l'ordre de 10 à 20% en deux ans selon les indicateurs
- > De répondre aux attentes des clients qui demandent toujours plus de transparence sur l'impact environnemental
- > D'être plus visible sur les bases de données touristiques régionales et nationales qui assurent leur promotion
- > D'anticiper les nouvelles réglementations.



SON FINANCEMENT À TRAVERS LE PROGRAMME :

Réduction des impacts et des coûts pour les hôtels

- Niveau 1 :** Étiquette environnementale
- > Programme de 3 web-conférences (1h chacune)
 - > Autonomie de l'hôtel dans l'enregistrement des données
 - > Vérifications des données et validation par le consultant. Restitution des impacts et de la note de l'étiquette environnementale.

Niveau 2 :

- Visite pour élaboration du plan d'actions
- > Venue du consultant sur site
 - > Plan d'action personnalisé
 - > Priorisation des actions à mettre en place
 - > Mise à jour de l'étiquette en fin de programme

Coût

Objectif de 400€ HT facturés à l'hôtel

Objectif de 400 € HT par an + frais de déplacement (coût après prise en charge par l'ADEME de 70%) + adhésion au CRTL (100€)





Contact :

Sophie PIRKIN – Chargée de mission Tourisme Durable
Tel : 04 30 63 84 43 – 07 86 46 05 17
sophie.pirkin@crtoccitanie.fr



voyage-occitanie.com

SITE DE MONTPELLIER (SIÈGE)
64, rue Alcyone · CS 79507
F · 34960 Montpellier Cedex 2

SITE DE TOULOUSE
15, rue Rivals · CS 78543
F · 31685 Toulouse Cedex 6



#TourismeOccitanie